



GUIDE DES DEMANDES DE SUBVENTION 2021



Veillez lire attentivement ce guide avant de remplir le formulaire de demande de subvention en ligne du Fonds Parapluie Rouge.



Veillez remplir et envoyer en ligne le formulaire suivant (en anglais, espagnol, français ou russe) :
<https://www.redumbrellafund.org/fr/programmes-de-subventions/deposez-une-demande/>
avant le 1^{er} août 2021 (18h 00 HEC).

***** VEUILLEZ NOTER QUE POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, NOUS N'ACCEPTERONS QUE LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE NOTRE SYSTÈME EN LIGNE *****

Vous pouvez envoyer une première version de votre demande avant le 10 juillet 2021 à applications@redumbrellafund.org afin de recevoir des observations préalables.

AVANT DE COMMENCER

Le processus de demande de subvention débute par un questionnaire d'admissibilité.

La demande en ligne commencera par une série de questions destinées à vous aider à déterminer si votre organisation remplit les conditions requises pour pouvoir demander une subvention au Fonds Parapluie Rouge. Si vous ne savez pas comment répondre à une question quelconque, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : applications@redumbrellafund.org.

Votre organisation entre-t-elle dans l'une des catégories suivantes, qui vous rendraient non admissible au bénéfice d'une subvention ?

- Organisations visant à faire cesser ou à pénaliser le travail du sexe
 - Oui

- Non
- Organisations exclusivement consacrées à des services sociaux ou médicaux, à des activités lucratives ou à des programmes de crédit
 - Oui
 - Non
- Organisations fondées par des partis politiques, des organismes administratifs ou des institutions religieuses ou en dépendant du point de vue structurel
 - Oui
 - Non
- Organisations ayant la nature d'une entreprise ou dont la stratégie principale est de réaliser des bénéfices
 - Oui
 - Non
- Organisations sollicitant cette subvention à des fins de recherche universitaire
 - Oui
 - Non
- Demandes émanant de personnes physiques
 - Oui
 - Non
- Organisations menant un projet avec ou pour les travailleur·se·s du sexe mais ayant globalement un champ d'action plus large
 - Oui
 - Non

Si vous avez répondu « oui » à au moins une de ces questions, vous n'êtes pas admissible pour une demande de subvention.

Si vous avez répondu « non » à **l'ensemble** de ces questions, vous pouvez **passer à la suite du questionnaire d'admissibilité** :

1. Votre organisation est-elle dirigée par des travailleur·se·s du sexe ?

Chacune des conditions suivantes doit être remplie pour répondre à ce critère :

- Organe de décision : L'organe de décision doit être composé à 60 % au moins de travailleur·se·s du sexe. Il peut s'agir de travailleur·se·s du sexe en activité ou non mais l'organisation doit au moins avoir pour objectif d'inclure des travailleur·se·s du sexe en activité.

- Porte-parole : Au moins 60 % des porte-parole de l'organisation doivent être des travailleur·se·s du sexe.

- Personnel : Le personnel doit être composé à 33 % au moins de travailleur·se·s du sexe bénéficiant des mêmes contrats et conditions de travail que les autres membres du personnel de l'organisation.

2. L'objectif principal de votre organisation est-il de bénéficier aux travailleur·se·s du sexe ? L'adhésion à l'organisation ou au réseau, le cas échéant, profite-t-elle également aux travailleur·se·s du sexe ?

Veillez noter que pour être admissible, votre organisation doit avoir pour objectif de bénéficier (directement) aux travailleur·se·s

du sexe, et non, par exemple, travailler uniquement avec des travailleur·se·s du sexe qui ne sont plus en activité, s'occuper uniquement des enfants des travailleur·se·s du sexe ou être axée sur la communauté LGBTI dans son ensemble, y compris les travailleur·se·s du sexe, plutôt que sur les travailleur·se·s du sexe exclusivement.

3. Votre organisation s'engage-t-elle à rejoindre et renforcer le mouvement de défense des droits des travailleur·se·s du sexe ?

Chacune des conditions suivantes doit être remplie pour répondre à ce critère :

- Votre organisation est en relation avec d'autres organisations, réseaux et alliés soutenant les travailleur·se·s du sexe.

- Oui
 Non

- Votre organisation est disposée à transmettre ses expériences afin de renforcer le mouvement de défense des droits des travailleur·se·s du sexe.

- Oui
 Non

4. Votre organisation adhère-t-elle aux valeurs et aux principes de fonctionnement du Fonds Parapluie Rouge ?

- **L'autonomie** : Nous respectons le droit à l'autodétermination des travailleur·se·s du sexe.
- **Le travail du sexe est un travail** : Nous nous opposons à la pénalisation du travail du sexe et à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination à l'encontre des travailleur·se·s du sexe. Nous reconnaissons le travail du sexe comme un travail.
- **Les droits** : Nous nous engageons à soutenir les actions de plaidoyer en faveur de politiques, de lois et de pratiques fondées sur les droits et sur des mesures dont l'efficacité a été prouvée, en se plaçant du point de vue des travailleur·se·s du sexe.
- **La prise en charge** : Nous estimons que les travailleur·se·s du sexe doivent prendre en charge la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et des politiques qui les concernent.
- **La diversité** : Nous accueillons les travailleur·se·s du sexe dans leur diversité et les soutenons quel que soit leur genre, leur orientation sexuelle ou leur vécu. Nous reconnaissons également que certain·e·s travailleur·se·s du sexe sont particulièrement touché·e·s par des formes de marginalisation croisées et nous nous engageons à les inclure dans l'ensemble de notre travail.
- **La responsabilité** : Nous nous engageons à faire preuve de transparence et de responsabilité envers le mouvement de défense des droits des travailleur·se·s du sexe dans le cadre de notre travail de plaidoyer et de nos processus de financement.
- **L'apprentissage** : Nous nous engageons à apprendre et à mettre à profit ce que nous apprenons pour éclairer notre travail d'octroi de subventions et de plaidoyer et pour démontrer la valeur du travail collaboratif.

- Oui
 Non

Si vous avez répondu « non » à au moins une de ces questions, vous n'êtes

pas admissible pour une demande de subvention.

Si vous avez répondu « oui » à l'ensemble de ces questions : **vous êtes admissible pour une demande de subvention !**

1. Qui peut faire une demande ?

NOS PRIORITÉS :

Le Fonds Parapluie Rouge finance des organisations et des réseaux dirigés par des travailleur·se·s du sexe :

- basés dans tout pays ;
- enregistrés ou non ;
- dirigés par des personnes de toute orientation sexuelle et de toute identité de genre.

Notre Comité International de Direction (ISC) a chargé notre Comité Consultatif des Programmes (PAC) d'évaluer votre demande compte tenu des facteurs suivants :

1. Le travail de votre organisation contribue-t-il à la vision et à la mission du Fonds Parapluie Rouge ?
2. Votre organisation adopte-t-elle une démarche inclusive envers les groupes marginalisés au sein du mouvement des travailleur·se·s du sexe ?
3. Votre organisation démontre-t-elle qu'elle s'engage à faire participer la communauté aux processus de décision et à la direction partagée ?

Pour les organisations dont les membres sont des personnes physiques OU interviennent dans un seul pays, le PAC considère également le facteur suivant : Votre organisation œuvre-t-elle à un changement en faveur des droits des travailleur·se·s du sexe au sein de l'administration, des politiques, des lois, de leur exécution, des systèmes juridiques, des prestations de services ou de l'opinion publique ?

Pour les organisations dont les membres sont des organisations ET interviennent dans plusieurs pays, le PAC considère également le facteur suivant : Votre organisation œuvre-t-elle pour : i) renforcer les capacités (d'organisation et de plaidoyer) des groupes de travailleur·se·s du sexe dans leur région ; ii) mettre des groupes en relation de sorte qu'ils puissent échanger entre eux, établir des stratégies et se solidariser ; iii) accroître la visibilité des enjeux locaux et nationaux dans les espaces clés de plaidoyer au niveau régional ou international afin d'améliorer les droits humains et les conditions de travail des travailleur·se·s du sexe ?

Enfin, le PAC donne la priorité aux organisations dont les budgets annuels sont inférieurs aux seuils suivants :

- 200 000 euros pour les organisations dont les membres sont des personnes physiques OU interviennent dans un seul pays ;
- 300 000 euros pour les organisations dont les membres sont des organisations ET interviennent dans plusieurs pays.

Le formulaire de demande de subvention comporte des questions visant à donner au PAC des informations relatives à votre organisation lui permettant de répondre à ces questions. Il peut être utile de garder ces questions à l'esprit lorsque vous préparez votre demande.

2. Quel type de subventions accordons-nous ?

Type de financement

Le Fonds Parapluie Rouge octroie un **financement de base** flexible destiné à soutenir la coordination générale, le fonctionnement et le renforcement d'un groupe, d'une organisation ou d'un réseau et de ses membres. Le financement de base peut être utilisé pour couvrir des besoins du partenaire bénéficiaire, définis par ce dernier,

tels que les frais d'enregistrement, les loyers, les salaires, le plaidoyer, le renforcement des capacités (par les pairs), les réunions des membres, les activités, etc. Notre financement étant flexible, les bénéficiaires peuvent ajuster leurs plans durant la période de subvention.

Octroi de subventions en 2021

Le Fonds Parapluie Rouge souhaite affirmer son engagement en faveur d'un financement de base flexible, participatif et dirigé par les travailleur·se·s du sexe. La pandémie mondiale de coronavirus a touché des travailleur·se·s du sexe dans toutes les régions, tous les pays et toutes les communautés locales. Cette année, le Comité Consultatif des Programmes (PAC) se réunira par téléconférence.

Lorsque vous établissez votre budget dans votre demande (section 7 : « Informations relatives à la demande de subvention »), il peut être utile de tenir également compte des éléments suivants :

Montant des subventions

Le montant des subventions varie entre **8 000 et 80 000 euros pour deux ans**. Voir le tableau ci-dessous pour plus d'informations. Veuillez noter que le montant final octroyé peut différer du montant initialement demandé.

Si les revenus de votre groupe ou réseau étaient relativement faibles jusqu'à présent, il est peu probable que votre subvention soit supérieure à 20 000 euros.

Montant de la subvention (en euros) (pour 2 ans)	Critères
8 000 à 40 000	<ul style="list-style-type: none"> o Organisations existant depuis moins de 2 ans ; et/ou o Organisations intervenant principalement au niveau local (ville, province, etc.).
8 000 à 50 000	<ul style="list-style-type: none"> o Organisations intervenant principalement au niveau national ou international, comptant des personnes physiques parmi ses membres et existant depuis plus de 2 ans.
8 000 à 80 000	<ul style="list-style-type: none"> o Réseaux régionaux (organisations dont les membres sont majoritairement des organisations et intervenant dans plusieurs pays) existant depuis plus de 2 ans.

Nombre de subventions

Le Fonds Parapluie Rouge prévoit d'accorder entre 25 et 30 subventions en 2021. Le nombre exact de subventions dépendra du montant réel des subventions, lequel est fixé par notre Comité Consultatif des Programmes (PAC) dirigé par des travailleur·se·s du sexe, organe de décision participative de notre dispositif d'octroi de subventions.

Où vont les subventions ?

Le Fonds Parapluie Rouge s'engage à financer et soutenir les mouvements de défense des droits des travailleur·se·s du sexe dans toutes les régions du monde. Notre Comité International de Direction dirigé par des travailleur·se·s du sexe a demandé au PAC de répartir les subventions de manière relativement équilibrée entre quatre régions géographiques : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine, et Amérique du Nord/Caraïbes/Europe/Asie centrale.

Le Fonds Parapluie Rouge s'engage à allouer environ 30 % de son budget de subventions à des réseaux régionaux.

3. Comment demander une subvention ?

*****Nous n'acceptons que les demandes effectuées en ligne.*****

Les préoccupations grandissantes liées à la sécurité numérique ont un impact sur notre communauté. La sûreté et la sécurité de vos données étant une priorité, nous n'accepterons que les demandes déposées par l'intermédiaire de notre système en ligne.

Cela nous permet de protéger plus efficacement les informations confidentielles de votre organisation et de vos membres. Nous sommes disponibles pour répondre aux questions que vous nous envoyez à l'adresse suivante :

applications@redumbrellafund.org. Nous encourageons les groupes à commencer à préparer leur demande le plus tôt possible afin d'avoir le temps de poser toute question qu'ils pourraient avoir.

- ⇒ [Rendez-vous à l'adresse suivante :](https://www.redumbrellafund.org/fr/programmes-de-subventions/deposez-une-demande/)
<https://www.redumbrellafund.org/fr/programmes-de-subventions/deposez-une-demande/>.
- ⇒ Sélectionnez le formulaire en ligne correspondant à la langue de votre choix. Remplissez le formulaire en ligne (**anglais, français, espagnol ou russe**).
- ⇒ Vous serez redirigé·e vers un questionnaire d'admissibilité.
- ⇒ Après avoir confirmé votre admissibilité, passez au formulaire de demande de subvention en ligne.
- ⇒ Envoyez votre demande en ligne avant le **1^{er} août 2021 (18h00 HEC)**.

Vos demandes seront examinées par des personnes appartenant à vos communautés. Veuillez décrire les points suivants dans le champ du formulaire prévu à cet effet :

- L'histoire et la vision de votre organisation, et notamment tout succès de l'organisation que vous souhaiteriez mettre en avant (section 2)
- Le contexte dans lequel intervient votre organisation, et notamment tout progrès ou défi pour les travailleur·se·s du sexe dans ce contexte (section 3)
- La structure de votre organisation, et notamment en quoi votre organisation traduit un engagement en faveur de la participation des travailleur·se·s du sexe (section 4)
- Les relations de votre organisation, et notamment vos références (section 5)
- Votre situation financière, à savoir le budget des deux dernières années (section 6)
- Les informations relatives à la demande de subvention, et notamment une description de l'utilisation que vous comptez faire du financement ainsi qu'un budget (section 7)

Vous pouvez également mentionner dans la partie « Informations complémentaires » (section 8), toute information ne figurant pas dans vos autres réponses. Vous pouvez, si cela est utile, inclure des liens vers tout document présentant un intérêt pour votre demande.

Conseils :

⇒ Vous pouvez sauvegarder votre demande en ligne et la terminer plus tard. Vous pouvez reprendre le remplissage du formulaire en ligne en cliquant sur le lien figurant en haut de celui-ci. Vous recevrez également un courrier électronique contenant un

Red Umbrella Fund Application Form for Groups 2020

Page: 1|2|3|4|5|6|7

Save my progress and resume later | [Resume a previously saved form](#)

Resume Later

In order to be able to resume this form later, please enter your email and choose a password.

Your Email:

A Password:

Confirm Password:

lien vers votre formulaire en ligne.

⇒ Sur la dernière page, vous pourrez visualiser un aperçu de votre demande. La fonction « Imprimer ce formulaire » vous permettra de sauvegarder une copie de votre demande avant de l'**envoyer**.

⇒ Si vous souhaitez travailler hors ligne, des formulaires (.doc) peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <https://www.redumbrellafund.org/fr/programmes-de-subventions/deposez-une-demande/> Vous pouvez ainsi préparer votre demande hors ligne et copier-coller vos réponses dans le formulaire en ligne.

Cependant, vous devez impérativement déposer votre demande finale par l'intermédiaire du système en ligne.

Aide :

- Des questions ? Consultez les Questions Fréquemment Posées (QFP) sur la page suivante : <https://www.redumbrellafund.org/fr/programmes-de-subventions/deposez-une-demande/qfp/>
- Pour toute autre question concernant le formulaire ou le processus de demande de subvention, contactez-nous par courrier électronique à l'adresse suivante : applications@redumbrellafund.org
- Si vous souhaitez recevoir des conseils sur une première version de votre demande, contactez-nous avant le **10 juillet 2021** en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : applications@redumbrellafund.org. Vous pourrez utiliser le formulaire hors ligne pour demander des observations sur une première version, mais vous devrez impérativement utiliser le système en ligne pour déposer votre demande finale et que celle-ci soit examinée.
- Nous nous efforçons de répondre aux questions dans un délai de deux jours ouvrés.

Conseils supplémentaires pour remplir le formulaire de demande de subvention :

- ✓ Assurez-vous d'envoyer votre demande de subvention pour 2021 au Fonds Parapluie Rouge par le biais des formulaires en ligne. Nous n'acceptons pas les formulaires de demande de subvention envoyés par courrier électronique.
- ✓ Veuillez répondre à toutes les questions. Les demandes incomplètes ne seront pas examinées.
- ✓ La partie « Renseignements vous concernant » comprend l'adresse électronique de votre organisation et celle de la personne à contacter au sein de votre

organisation. Veuillez vérifier attentivement ces deux adresses. Ce sont celles que notre système automatisé utilisera pour envoyer toute notification relative au résultat de votre demande de subvention. Nous utiliserons également ces adresses pour vérifier toute requête envoyée depuis une autre adresse électronique concernant votre demande de subvention.

- ✓ Assurez-vous que les coordonnées de vos références sont complètes et exactes. Veillez à ce que l'une d'entre elles provienne bien d'une organisation dirigée par des travailleur·se·s du sexe.
- ✓ Veuillez expliciter toute abréviation ou tout acronyme la première fois que vous l'utilisez. Leur signification peut varier selon les régions.
- ✓ Un comité international de travailleur·se·s du sexe examinera votre demande et décidera de l'attribution des nouvelles subventions en tenant compte des priorités exposées ci-dessus. Expliquez dans le formulaire en quoi votre organisation répond le mieux à ces critères et à ces priorités !
- ✓ N'oubliez pas que de nombreuses organisations ont besoin de ces subventions. Ne demandez que les fonds dont votre organisation a réellement besoin et dont elle peut faire bon usage en deux ans.
- ✓ Vous pouvez ajouter des informations complémentaires ou des liens dans la section 8 : « Informations complémentaires ».
- ✓ Évitez d'attendre le dernier moment pour déposer votre demande, une panne informatique ou internet pourrait vous faire manquer l'échéance.
- ✓ Au moment de terminer votre demande, veuillez vérifier attentivement toutes les informations s'affichant sur la dernière page avant de cliquer sur « Envoyer », et **imprimez et sauvegardez une copie de votre demande à toutes fins utiles.**
- ✓ Vous recevrez un accusé de réception automatique par courrier électronique. Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, cela signifie que nous n'avons pas reçu votre demande. Vous devrez alors la renvoyer. Veillez donc à enregistrer une copie de votre demande finale avant de l'envoyer.

4. Quelle est la suite du processus ?

Tous les candidats seront informés de la décision finale avant fin novembre 2021.
Le calendrier suivant résume le processus de sélection :

De juin à septembre :	Présélection des demandes de subvention par le personnel , compte tenu des critères et des références
D'août à octobre :	Examen des demandes de subvention par des pairs membres du Comité Consultatif des Programmes (PAC) dirigé par des travailleur·se·s du sexe , compte tenu des critères et des priorités mentionnées ci-dessus
Octobre :	Sélection finale par le PAC , compte tenu des restrictions liées aux fonds disponibles ainsi que de la diversité géographique et de genre
Octobre :	Approbation de la sélection par le Comité International de Direction (ISC) dirigé par des travailleur·se·s du sexe
Du 26 octobre au 1 ^{er} novembre :	Communication de la sélection finale à tous les candidats
15 décembre :	Conclusion de tous les nouveaux contrats de subvention

À propos du Fonds Parapluie Rouge

Le Fonds Parapluie Rouge est le premier fonds mondial établi *par* et *pour* les travailleur·se·s du sexe. Depuis sa création en 2012, il a octroyé 216 subventions à des organisations dirigées par des travailleur·se·s du sexe dans plus de 60 pays. Les bénéficiaires sont sélectionnés à l'issue d'un processus d'examen international au sein duquel les travailleur·se·s du sexe sont les personnes principales qui prennent les décisions.

Le Fonds Parapluie Rouge est convaincu que seuls des mouvements forts et collaboratifs de travailleur·se·s du sexe plaidant pour leurs droits, avec le soutien d'alliés, peuvent faire changer les choses. Les travailleur·se·s du sexe sont les mieux placé·e·s pour savoir ce dont ils ou elles ont besoin, et pour agir en conséquence. Nos priorités stratégiques consistent à promouvoir les droits humains des travailleur·se·s du sexe, à accroître les capacités des groupes de travailleur·se·s du sexe, ainsi qu'à renforcer et pérenniser le mouvement de défense des droits des travailleur·se·s du sexe.

D'où provient notre financement ?

Le Fonds Parapluie Rouge est extrêmement reconnaissant envers les bailleurs de fonds suivants qui lui ont apporté leur soutien en 2021 : American Jewish World Service, Comic Relief, Dreilinden, Dutch Ministry of Foreign Affairs (Count Me In! 2.0), Foundation for a Just Society, Mama Cash, Oak Foundation et quelques merveilleux donateurs individuels (qui se reconnaîtront !).

Plus d'informations

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site : www.redumbrellafund.org ou contactez-nous à l'adresse suivante : info@redumbrellafund.org.